

Les poubelles,
c'est à partir de

20H !



GESTION DES DECHETS - RAPPEL DES MODALITES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE-A-PORTE

Extrait de l'Ordonnance de police administrative générale concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers

Article 7 - Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés.

§1er. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte réglementaires devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le Collège communal (**MARDI**) et **au plus tôt la veille à 20h.**

Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 6h00 du matin, tout usager prendra ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prendra également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§2. Les récipients de collectes doivent être placés en bord de chaussée, contre la façade ou contre l'alignement, **à l'entrée des voies inaccessibles aux véhicules de collecte ou des chemins privés.** Ils ne peuvent en aucun cas gêner ou entraver la circulation des usagers de la voie publique et **doivent être parfaitement visibles de la rue.**

(...)

§10. **Après enlèvement des déchets, l'occupant de l'immeuble dont ils sont issus est tenu de nettoyer la voie publique s'il s'avère que celle-ci a été souillée par leur présence.**

Article 6 – Conditionnement

(...)§2. Les récipients de collectes sont soigneusement fermés de façon à ne pas souiller la voie publique.

Article 8 - Dépôt anticipé ou tardif.

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'organisme chargé de la collecte de déchets.

Télécharger le texte complet de l'Ordonnance de police administrative générale (...) ici.

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA PROPRETE DE NOS VILLAGES ET NOTRE ENVIRONNEMENT